

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de qualité moyenne. La présence de pesticides a été observée régulièrement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Les travaux d'amélioration de la qualité de l'eau ont été réalisés : la nouvelle station de traitement retenant les pesticides a été mise en service en février 2017. De plus, les mesures de lutte contre les ruissellements et les pollutions diffuses (nitrates, pesticides) doivent être poursuivies dans l'aire d'alimentation du captage.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Limesy.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 59 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 34,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

2 dépassements de la norme réglementaire de 0,1 µg/l ont été constatés pour la déséthylatrazine.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.